



EPU Gaston ROUSSET

27 Rue Paul Bert
78700 Conflans Ste Honorine

01.34.90.83.51
ce.0780477V@ac-versailles.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conflans Ste Honorine le 12 novembre 2019

Objet : compte-rendu du conseil d'école

Monsieur le directeur
à
Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,
Monsieur le maire et/ou son représentant,
Madame l'élue aux affaires scolaires,
Monsieur le délégué départemental de l'Éducation Nationale,
Madame la directrice du Centre de loisirs,
Mesdames et messieurs les représentants élus des parents d'élèves,
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles,
Madame la Psychologue Éducation Nationale
Mesdames les Enseignantes spécialisées du RASED

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le compte-rendu du Conseil d'École qui s'est tenu le jeudi 7 novembre 2019 à l'École Élémentaire Gaston Rousset.

La séance est ouverte à 18h00

Points école :

- **Proclamation des résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école (Annexe 1 Procès Verbal des élections)**

On constate une augmentation régulière du taux de participation depuis 2017 (34%) et 2018 (36%) puisque le taux de cette année est de 44%.

On note aussi la disparition de la liste de la fédération PEEP, faute de candidats à la suite de Mme Hadjeras, tête de liste de l'année passée.

Pour cette année, sont représentées les associations ALPEC (3 sièges) et FCPE (11 sièges)

- **Présentation de l'équipe pédagogique 2018 / 2019 et de la structure pédagogique (Annexe2 Structure pédagogique 2019/2020)**

L'école accueille cette année Mme TESSIER et Mme ALLAIRE, nommées sur le poste de Mme MACIOL, en classe de CE2.

Le groupe scolaire accueille également Nathalie JAMIN sur le poste UPE2A (Dispositif d'accueil pour les élèves nouveaux arrivants non francophones).

Il est à noter enfin la suppression du poste d'enseignante supplémentaire, occupé l'année passée par Mme PUGLISI.

- **Installation du bureau de l'OCCE et point financier**

Le bureau de l'OCCE est composé comme suit :

Présidente : Mme CHADELAT

Mandataire : Mme FRICAUDET

Trésorier : Mr DOLAIN

Le compte de l'école présente un solde créditeur de 9100,24 € au 30/08/2019

- **Vote du règlement intérieur 2019 / 2020**

Le règlement est adopté à l'unanimité (Annexe3 Règlement intérieur 2019 / 2020)

- **Présentation du projet d'école**

Développer la grammaire du verbe dans des productions écrites et langagières :

Élaboration de grilles de correction et de relecture (grille des champions).

Appréhender la notion de grandeurs et mesures dans des situations usuelles :

Dispositif de recherche type eurékades.

Décloisonnements et ateliers de résolution de problèmes.

Développer l'autonomie et l'initiative des élèves :

Actions en lien avec les projets de classe.

Conseils de délégués (BCD, club littérature, ateliers philo ...)

Éducation au développement durable (Classes d'Eau, Classes Nature ...)

- **Dispositifs d'aide aux élèves (APC / RASED).** Les différentes demandes de prises en charge (RASED, AVS ...) ont-elles pu être traitées ? (FCPE)

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont organisées sur le temps du midi sur des séances de 45 minutes et concernent des apprentissages en Français et Mathématiques, notamment concernant la lecture (technique de déchiffrement, vitesse et fluidité, compréhension, lecture plaisir) et le calcul et la numération, résolution de problèmes, programmation de robots.

Les élèves sont ciblés par les enseignants qui, sur accord de la famille, prennent en charge les élèves selon un calendrier défini.

Le RASED est composé cette année de trois personnels :

Mme KULTON, psychologue qui peut intervenir auprès d'un élève sur demande de la famille ou de l'enseignant, uniquement avec l'accord de la famille.

Mme HENIN, Enseignante spécialisée concernant les difficultés d'apprentissage

Mme PEDEGERT, Enseignante spécialisée concernant des difficultés relationnelles.

Les familles sont impliquées dans le projet d'aide, rencontrent les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant.

Concernant les demandes AVS pour cette année, seule une demande reste pour l'instant en attente de traitement. Une autre AVS intervient auprès d'un élève.

Concernant les demandes de prise en charge par les enseignants spécialisés du RASED, la priorité d'intervention est fixée sur les élèves du cycle 2 et notamment les CP et CE1.

D'autres besoins existent pour les élèves de cycle 3 mais pour lesquels la disponibilité des enseignants spécialisés ne permet pas de prise en charge.

- **Présentation des projets de classe**

CPA / CPB : projet arts scéniques

- Intervenant du Musée Maurice Denis
- Sorties au Cirque
- Spectacles au Théâtre Simone Signoret
- Formation pour les enseignantes pour mener une chorale et présentation au Sax en fin d'année.
- Lien avec les grandes sections
- Formation pour les enseignantes en Mathématiques

CE1A / CE1B / CE1C : développement durable

- Mise en place d'un potager bio
- Intervention des savants fous sur les énergies renouvelables
- Ateliers pédagogiques à la ferme d'Ecancourt sur le tri des déchets, le papier recyclé
- Croisière sur la Seine
- Visite du Musée de la Batellerie
- Intervention du Musée Maurice Denis
- Partenariat avec une Professeur d'Arts plastiques pour une exposition à l'orangerie du Musée de la Batellerie
- Participation au concours « Plumes en herbe »

CE2A / CE2B :

- Projet « langue des signes » partenariat et intervention d'une professionnelle en langue des signes.
- Projet massage
- Projet ateliers philosophiques
- Classe d'eau (pisciculture de Villette, pêche)

CE2B / CPA

- Travail sur la poule et l'œuf.

ULIS / CE2B : ma nourriture, ma planète et moi.

- Travail sur les fruits et légumes de saison (cueillette, cuisine et dégustation)
- Réflexion sur la possibilité d'avoir une poule à l'école.

ULIS : sofrologie

CE2C / CM1B :

- Murmures d'Histoire (Projet départemental en arts visuels). Partenariat avec le Château de Versailles (visite de la Galerie des batailles).
- Classe d'Eau : Visite de la coulée verte, Station d'épuration de Cergy, Intervention des savants fous.

CM1B : Projet Blues Sur Seine

- Travail avec un intervenant musicien et concert sur scène le 20 novembre.
- Visite au Musée du Louvre
- Sortie vélo (course d'orientation à la Base de Loisirs de Cergy)

CM1A / CM1-CM2 : correspondance avec une école de la banlieue de Londres

- Classe transplantée à LONDRES :
Visite du British Museum
Journée à l'école avec les correspondants
Visite de Picadilly Circus
Visite sur les traces d'Harry Potter
London Eye
Museum d'Histoire Naturelle
Relève de la garde, Tower Bridge

CM2A / CM2B : classe transplantée à Jambville (mini séjour en Octobre 2 jours 1 nuit et grand séjour de 5 jours 4 nuits en juin)

- Visite au Mémorial de la Shoah
- Programmation de robot (intervention de 2 étudiants en école d'ingénieur sur la programmation en Scratch)

- **Concernant les classes flexibles, les enfants en ayant bénéficié l'année passée ont-ils des difficultés à retrouver une classique cette année?(ALPEC)**

Il s'avère que les enfants se sont très bien adaptés à un fonctionnement plus classique. Les élèves ont bien compris qu'il n'était pas possible de fonctionner sur une classe flexible pour des raisons budgétaires.

Mme Bigot quant à elle continue de fonctionner en classe flexible, Mme Marchet et Mme Viain également.

• *Calendrier des manifestations prévues dans l'année*

Marché de Noël : mardi 17 décembre 2019 (17h30 / 19h00)
Carnaval : mardi 19 mai 2020
Spectacle de fin d'année au Théâtre Simone Signoret : mardi 16 juin 2020
Kermesse de l'école : vendredi 5 juin 2020 (17h00 à 20h00)

Conseils d'école :

4 février 2020 (18h00 / 20h00)
12 juin 2020 (18h00 / 20h00)

Remise des livrets d'évaluation aux familles :

lundi 27 janvier 2020
lundi 29 juin 2020
Pas de remise papier systématique.

• *Question à l'Inspection de l'Éducation Nationale (FCPE)*

La classe CE2C a subi le départ soudain et subi d'une des deux maîtresses, ce qui suscité l'incompréhension des parents de cette classe. Comment expliquer ce changement jugé brutal alors que les deux maîtresses travaillaient bien ensemble et avaient d'ores et déjà prévu un certain nombre d'actions pour leur classe ? Personne n'est finalement épargné suite à cette modification :

- *les enfants sont affectés par le changement de maîtresse,*
- *les 3 enseignantes concernées ne doivent pas vivre pas cette situation très sereinement : la maîtresse qui part contrainte et qui n'abordera sans doute pas son poste suivant de la meilleure façon qui soit, la maîtresse qui arrive en sachant qu'elle prend la place d'une maîtresse qui commençait à s'installer dans l'école, et la maîtresse titulaire qui doit changer de binôme et redéfinir le projet de classe avec sa nouvelle partenaire,*
- *le reste de l'équipe enseignante qui perd brutalement un membre de son équipe,*
- *les parents déboussolés par ce changement et qui ne le comprennent pas.*

Dans le contexte de l'École de la Confiance, comment l'Éducation Nationale aborde-t-elle toutes les problématiques de gestion RH et remet au cœur de son organisation l'humain, autrement dit les enfants et les enseignants ? Un événement qui a entamé la confiance des parents dans l'École de la confiance...

La réponse apportée par Monsieur l'Inspecteur est que différents problèmes se sont cristallisés sur cette classe et qu'il s'agit là d'un malheureux hasard. Concernant la gestion des ressources humaines, l'essentiel a été fait pour que les élèves aient un professeur en face d'eux en classe.

Points mairie

- *Nous vous informons qu'un bouton d'appel piéton est cassé depuis plus d'un an à l'angle de la rue du lieutenant Charlet et l'avenue du Maréchal Gallieni. Savez-vous quand cela sera réparé? (ALPEC)*

Mme Rebreyend précise qu'il ne s'agit pas là d'une compétence de la commune de Conflans mais de l'agglomération GPSO. Le délai concernant la réparation s'explique par le fait que le dysfonctionnement n'a pas été signalé tout de suite.

Restauration scolaire (FCPE / ALPEC)

- *Le sujet de la restauration questionne un grand nombre de parents, notamment concernant des problèmes de qualité et de quantité : des contrôles de la cantine sont-ils effectués par la Mairie ? Si oui par quel moyen ? Nous demandons à ce que les associations de parents d'élèves puissent être informés de ces audits, y participer et être informés des résultats. Nous demandons qu'une réunion soit organisée entre les parents d'élèves, Elior et la Mairie pour trouver des solutions aux différents problèmes (ALPEC).*
- *Les parents remontent des problèmes récurrents depuis l'an dernier liés notamment à la quantité insuffisante, à la température des plats et au temps donné aux enfants pour manger (en particulier les plus grands au dernier service). Un groupe de travail inter-écoles et constitués de parents membres des différentes associations de parents d'élèves ou indépendants a été créé pour faire remonter les constats et des propositions auprès de la mairie et d'Elior. Nous demandons qu'une réunion soit organisée par la mairie, avec Elior et ce groupe de travail, dédiée aux problématiques de la restauration scolaire, et plus globalement du périscolaire, et que les représentants de parents d'élèves soient conviés aux commissions Menus (FCPE).*

Cf éléments de réponse Mairie (Annexe 4)

Mme Rebreyend précise qu'un personnel de la Mairie est en charge de superviser les prestations rendues par la société Elior pour l'ensemble des établissements de Conflans.

Mme Rebreyend précise également que les agents de la ville effectuent les contrôles de température, de quantité selon les procédures habituelles.

Équipe d'animation et activités (FCPE)

- *Quels sont les effectifs en termes d'enfants et d'animateurs pour les 3 périodes d'accueil, ainsi que le mercredi ?*
Mme Lazregue, Directrice du centre de loisirs, donne les effectifs moyens de fréquentation :
Matin : 34
Midi : 433
Soir : 152
Mercredi : 64
- *Un trombinoscope des animateurs peut-il être affiché comme l'an dernier, avec les créneaux et niveaux sur lesquels ils interviennent ?*
Il y a un affichage sous le préau avec le nom des animateurs. Cela dit, ce genre d'affichage ne peut se faire qu'avec l'accord des personnes concernées dans le cadre du droit à l'image.
- *Quelles sont les activités proposées ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?*
Des ateliers sont mis en place :

Arts plastiques
Activités physiques
Ludothèque
Ateliers Culturels

Du 18 au 22 novembre, travail sur les droits des enfants. Depuis le 4 novembre, un intervenant propose 2 ateliers : Guitare et Chant.

En partenariat avec le conservatoire : atelier clarinette / guitare / poterie / magie / aérographe (ateliers tournant jusqu'au mois de juin).
L'équipe du midi compte 16 animateurs.

- Plus particulièrement pour le mercredi : Un parent remonte le fait que des sorties ont été annulées depuis le début d'année (piscine pour les GS, puis pour les CE2 semaine suivante) sans qu'une raison claire ait été donnée (potentiellement problème de car).

Il y a eu une fois un problème de car et une autre fois un problème d'effectif (trop peu d'enfants pour mobiliser un animateur pour accompagner la sortie)

Sera-t-il possible d'avoir un recensement des activités prévues mais non réalisées ?

L'un des bénéfices attendus du retour de la semaine de 4 jours est de faire vivre aux enfants des journées d'activités plus intéressantes que lorsque les équipes ne disposaient que d'un après-midi.

Comment l'équipe d'animateurs met-elle à profit ces journées complètes ?

L'équipe d'animation travaille sur des grands jeux à la journée et sur des moments forts.

Sanitaires (FCPE)

- Des parents remontent le fait qu'il peut manquer de savon ou de papier toilette à certains moments... Est-il possible d'améliorer leur renouvellement pour éviter aux enfants de se retrouver dans des situations un peu compliquées à gérer et contenir les prochaines épidémies de gastro ?

Les agents vérifient 3 à 4 fois par jour pour compléter les stocks de papier et de savon. Une affichette précisant les règles d'hygiène va être affichée à côté des toilettes.

Sécurité aux abords de l'école (FCPE) :

- L'agent de sécurité présent sur le groupe scolaire n'a ni le support de la police municipale ni les moyens de gérer les entrées et sorties de véhicules sur l'école. Il se fait menacer et insulter quotidiennement et la tension permanente qu'exercent les parents "indélicats" nuit à la bonne exécution de sa mission et à sa santé. Nous demandons la présence de la police municipale habilitée à dresser des PV sur les heures d'entrées et de sorties de l'école (8:10-08:40, 11:10-11:40, 13:15 -13:45 et de 16:15-16:45) pour permettre à l'agent de sécurité de se concentrer sur sa mission.

L'agent qui gère le passage vers le parking enseignants a bénéficié du soutien de la police municipale pendant la 1ère semaine après les congés de la Toussaint, de façon à pouvoir faire appliquer les directives du Plan Vigipirate.

Le problème réside aussi dans le fait que certains parents arrivent avant 8 heures.

Questions communes pour les enseignants et les animateurs (FCPE)

- Une certaine agressivité dans les jeux de la cour avait été identifiée l'an dernier, notamment des grands à l'égard des plus jeunes. Cette année, certains parents remontent le fait que des enfants s'amuseraient à se taper ou se donner des gifles. Quelles actions peuvent être mises en place pour contenir ces comportements que certains enfants vivent mal ?

Du côté de l'équipe enseignante et du côté de l'équipe d'animation, rien de récurrent ou particulièrement violent n'a été constaté.

Le Directeur propose que les parents qui entendent parler de ce genre de pratiques viennent en parler avec l'équipe enseignante.

- Les équipes enseignante et périscolaire sont-elles formées aux premiers secours ou est-ce prévu ?

Concernant les animateurs, 2 animatrices sont parties en formation récemment. Il s'agit d'une priorité pour la Municipalité.

Concernant l'équipe enseignante, la situation est plus disparate. Certains enseignants ont été formés au moment de passer le concours de recrutement des professeurs des écoles, d'autres non.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Copie pour information à :

Mr Lecomte – Chef de service Enfance et Scolarité

Mme Thurian – Coordinatrice au pôle administratif

Mme Saint Rémy – Agent d'accueil groupe scolaire Paul Bert / Gaston

Rousset / Maternelle Le Confluent

le directeur

Olivier Dolain



ALPEC



FCPE



PROCES-VERBAL

Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Année scolaire 2019 - 2020

Académie	Versailles
Département	Yvelines
Commune	CONFLANS-SAINTE-HONORINE
Type d'école	Écoles primaires
N°UAI	0780477V

Participation	
Nombre d'inscrits	544
Nombre de votants	239
Nombre de bulletins blancs ou nuls	17
Nombre de suffrages exprimés (S)	222
Taux de participation	43.93%

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	14
Quotient (S/N)	15.86

Répartition détaillée des sièges

Listes	Nombre de candidats (titulaires)	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient et au plus fort reste	Sièges attribués au candidat le plus âgé	Total	Sièges pourvus
F.C.P.E.	14	169	11		11	11
P.E.E.P.						
U.N.A.A.P.E.						
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES	5	53	3		3	3
<i>Dont ALPEC</i>	5	53	3		3	3
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC						
LISTES D'UNION						
TOTAL TOUTES LISTES	19	222	14	0	14	14

Nombre de sièges pourvus	14
Nombre de sièges à pourvoir par tirage au sort	0

**CANDIDATS PROCLAMÉS ÉLUS
TITULAIRES-SUPPLÉANTS**

• Nom Prénom	• Liste	• Qualité
TALDIR Sophie	ALPEC	Titulaire
OLRY Eric	ALPEC	Titulaire
WAVREILLE Franck	ALPEC	Titulaire
DENES Vanessa	ALPEC	Suppléant
CARPENTIER Jérôme	ALPEC	Suppléant
ADAM Hélène	FCPE	Titulaire
SOULIER Emilie	FCPE	Titulaire
OBLIN Anna	FCPE	Titulaire
BARRET Adèle	FCPE	Titulaire
CAFITTE Jessica	FCPE	Titulaire
NANSEN Chloé	FCPE	Titulaire
THIERRY Emilie	FCPE	Titulaire
JACTEL Virginie	FCPE	Titulaire
NASSELIN Stéphanie	FCPE	Titulaire
DELHOUM Angélique	FCPE	Titulaire
AMOSSE Rosée	FCPE	Titulaire
DORIVAL Nasetine	FCPE	Suppléant
DA SILVA Sandra	FCPE	Suppléant
GENOULT Maxion	FCPE	Suppléant
NATURUANA Emilie	FCPE	Suppléant
CEUK Seyhan	FCPE	Suppléant
TEISSEDOU Caroline	FCPE	Suppléant
LE GONHEBEL Aurélie	FCPE	Suppléant
VICARIE Delphine	FCPE	Suppléant

- Une copie du procès-verbal est affichée dans un lieu facilement accessible au public.
- Une copie du procès-verbal est conservée dans l'école.

Fait à Comflains, le 11/10/2019

Le président du bureau de vote
(Signature)



Les membres du bureau de vote
(Signatures)



Classe	Enseignant(e)	Total/classe	Cycle 2						Cycle 3				
			CP	ULIS	CE1	ULIS	CE2	ULIS	CM1	ULIS	CM2	ULIS	
1	Mme CHARDON	25	25										
2	Mme CHADELAT	26	26										
3	Mme VIAIN	27			26	1							
4	Mme PLAGNOL	27			26	1							
5	Mme MARCHET	27			26	1							
6	Mme BIGOT	25						25					
7	Mme TALBA	26						24	2				
8	Mme TESSIER	25						25					
9	Mme BAILLON	27									26	1	
10	Mme PASI	27									27		
11	Mr LOLLIER	27									12		13
12	Mme FRICAUDET	28											26
13	Mme PINSON	28											26
14	ULIS	Mme POISSON	12										
TOTAL NIVEAU			51	81	76	66	71						
TOTAL CYCLE			208	137									
TOTAL ECOLE			345										

(pour information)



EPU Gaston ROUSSET
27 Rue Paul Bert
78700 Conflans Ste Honorine
01.34.90.83.51
ce.0780477V@ac-versailles.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGLEMENT INTERIEUR 2019/2020

1. Horaires de l'école élémentaire

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	Accueil de 8h20 à 8h30			
	Classe de 8h30 à 11h30 (récréation de 9h50 à 10h05)			
Après-Midi	Accueil de 13h20 à 13h30			
	Classe de 13h30 à 16h30 (récréation de 15h00 à 15h15)			

2. Accès à l'établissement

L'entrée et la sortie se font devant la loge de la gardienne, la surveillance des maîtres s'exerçant à partir du portail commun aux deux écoles élémentaires. Avant 8h20, seuls les enfants qui fréquentent la garderie du matin assurée par les animateurs sont autorisés à pénétrer dans l'établissement.

Pour des raisons de sécurité, pendant le temps scolaire (cf horaires ci-dessus), l'accès aux locaux à toute personne extérieure à l'établissement est soumis à l'autorisation du directeur de l'école.

L'accès aux locaux est possible au moyen des interphones situés sur le portail de la rue et celui de la cour de récréation (sélectionner "école Gaston Rousset" au moyen des flèches haut et bas).

3. Relations école – famille

Dans la première quinzaine suivant la rentrée scolaire, les parents sont conviés à une réunion d'informations organisée par l'enseignant de chaque classe.

Une fois par semestre, le livret scolaire est remis aux familles qui doivent le signer.

Le cahier de liaison reste l'outil de communication privilégié entre l'école et la famille pour les demandes de rendez-vous, la transmission des justificatifs d'absences, les informations sur le comportement de l'élève, les informations sur les dates des sorties, les projets menés en classe. Il doit toujours être en possession de l'élève, consulté quotidiennement et, le cas échéant, signé par les responsables légaux.

Pour les familles dont les parents sont séparés, l'école s'engage à fournir les informations scolaires par voie postale ou électronique (courriel) aux parents qui en font la demande expresse.

4. Aide pédagogique

Les parents sont avertis dès que possible de toute difficulté rencontrée par l'élève, qu'elle soit scolaire ou comportementale.

Les élèves peuvent bénéficier, après accord des familles, d'activités complémentaires (APC) proposées par les enseignants selon les modalités définies dans l'autorisation parentale distribuée aux élèves concernés.

Les enseignants spécialisés du RASED peuvent également être mobilisés, de même que la psychologue scolaire ou le médecin scolaire.

D'une façon générale, les différentes aides disponibles sont proposées et mises en place en concertation étroite entre le directeur, l'équipe enseignante et la famille.

5. Assiduité et ponctualité

En cas d'absence de l'élève, il revient à la famille d'en avvertir le plus rapidement possible le directeur de l'école. Le téléphone (01.34.90.83.51) ou le courriel (0780477v@ac-versailles.fr) sont à privilégier dans ce cas. Il convient également de justifier par écrit dans le cahier de liaison de l'élève concerné le motif de l'absence.

Pour information, les seuls motifs d'absence réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Les certificats médicaux ne sont exigibles que dans le cas de maladies contagieuses énumérées dans l'arrêté interministériel du 3 mai 1989.

En cas d'absences récurrentes, le directeur rencontrera la famille pour mettre en place la solution la mieux adaptée et, le cas échéant transmettra une information, sous couvert de l'Inspecteur de l'Education Nationale, au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale afin de garantir la continuité du dialogue entre l'école et la famille et la mise en œuvre des dispositifs de soutien les mieux adaptés à la situation.

6. Principe de laïcité

L'École Publique est un espace au sein duquel s'exercent les valeurs de la République et notamment le respect du principe de laïcité.

Afin de garantir à chacun le respect de ce principe, la « Charte de la laïcité à l'École » (annexe 1) est annexée au présent règlement. Il revient aux responsables légaux d'en être signataires et de s'engager, de même que leur enfant, à en respecter les principes.

7. Matériel et usage des locaux

Tout déplacement d'ensemble (mise en rang, déplacement de classe...) doit se faire dans le calme et sans courir.

Il est interdit de pénétrer dans les couloirs, les escaliers, le préau couvert ou les classes pendant les récréations sans l'accord de l'enseignant. Il est également interdit de jouer dans les toilettes.

Il est interdit de jeter des pierres ou autres objets, de grimper sur les rebords de fenêtre, de monter sur les grilles, de se suspendre aux branches.

Les livres doivent être couverts ainsi que les cahiers. Ils doivent être entretenus avec le plus grand soin et transportés dans un cartable. Le remplacement des livres détériorés ou non rendus est à la charge des familles.

Les vêtements et le matériel scolaire doivent être marqués lisiblement au nom de l'élève. D'une manière générale, il est interdit d'échanger des affaires personnelles à l'école.

8. Respect d'autrui

Le respect est dû à tous les élèves, aux élèves entre eux, comme à l'ensemble de la communauté éducative ainsi qu'à l'ensemble des personnels intervenant de droit au sein de l'établissement.

Les élèves ne doivent pas jouer à des jeux violents, se battre ou s'insulter. Les acteurs de la communauté éducative veilleront à la régulation et à la médiation entre élèves dans le règlement des conflits.

Après discussion au sein de l'équipe enseignante, différentes sanctions seront appliquées en fonction de la gravité des manquements constatés au règlement intérieur de l'école, tels que, notamment, la violence verbale ou physique :

- privation temporaire d'un temps de récréation.
- privation temporaire d'un ou plusieurs jeux de récréation.
- entretien avec la famille.
- sortie temporaire de la classe de référence pour être accueilli dans une autre classe (le même travail que celui de la classe est fourni par l'enseignant de référence).
- rédaction et transmission d'une fiche "fait établissement".

Cas de harcèlement

Dans le cas d'insultes, d'invectives ou de moqueries répétées et ciblées envers un même élève, ou de tout autre acte ou parole portant atteinte à sa dignité, il convient de parler de harcèlement.

Le directeur et l'enseignant doivent alors en être informés dans les meilleurs délais afin de pouvoir apporter une réponse la plus adaptée à la situation, selon les principes définis dans le « *Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement* » (*Ministère de l'éducation nationale – DGESCO Juillet 2013 sur le site EDUSCOL*).

9. Sécurité – Santé

Les bijoux ou autres effets personnels de valeur sont fortement déconseillés et l'équipe enseignante ne saurait être tenue pour responsable de la perte ou de la dégradation de ces effets personnels.

Les élèves ne doivent pas avoir d'argent à l'école sauf quand il s'agit d'un paiement de la part des parents (coopérative, photos de classe...). Dans ce dernier cas, il doit être placé dans une enveloppe fermée et marquée au nom de l'enfant.

Sauf cas particulier, les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'école.

En cas d'accident ou de blessure, l'équipe enseignante contacte en premier lieu le SAMU pour un avis médical, puis la famille pour l'informer des dispositions prises.

En cas de transport de l'élève à l'hôpital, la fiche d'urgence remplie par la famille en début d'année sera transmise au service d'urgence prenant l'élève en charge.

En cas de maladie chronique nécessitant un traitement médical pendant le temps scolaire, il revient aux responsables légaux de demander au directeur la mise en place d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

Le directeur communique toute information utile à la famille pour se mettre en relation avec le CMS (Centre Médico Scolaire) de Conflans qui les guidera dans les démarches à effectuer.

Il revient à la famille de transmettre, si elle le souhaite, le protocole à la municipalité pour une mise en place sur le temps périscolaire.

10. Organisation des récréations

En-cas : pendant la récréation du matin, les compotes, fruits et jus de fruits sont autorisés. Les sucreries diverses telles que chewing-gum, sucettes sont interdites.

Jeux/jouets : les jeux électroniques, balles dures et rebondissantes ainsi que les billes plus grosses qu'un calot sont strictement interdits à l'école.

Tout autre jeu ou jouet peut être utilisé par les enfants pendant les temps de récréation. Il est à noter qu'en cas de perte ou de vol, l'équipe enseignante ne saurait être tenue responsable.

De même que l'équipe enseignante se réserve le droit d'interdire l'utilisation d'un jeu en cas d'utilisation non conforme.

Usage du téléphone portable : Conformément à l'article L. 511-5 du Code de l'éducation "L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément."

Mise en oeuvre à l'école Gaston Rousset

Les élèves qui ont besoin d'avoir un téléphone portable pour appeler leurs parents (en quittant la maison le matin, ou en rentrant le soir par exemple) doivent remettre leur téléphone éteint au directeur (ou à un enseignant) en entrant à l'école et le récupérer auprès du directeur (ou d'un enseignant) en quittant l'école.

En cas de non respect ou d'oubli du règlement, les membres de l'équipe pédagogique remettront le téléphone au directeur qui le restituera à l'élève à la fin de la journée.


Les parents seront informés par écrit dans le cahier de liaison de l'élève et invités à rencontrer le directeur.

Signature des
responsables légaux

Signature de l'élève

Signature du directeur

Signature de
l'enseignant



Ecole élémentaire Gaston Rousset
27, rue Paul Bert
78700 Conflans Ste Honorine
Tél : 01.34.90.83.51

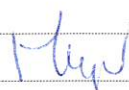


DEMANDES FAITES A LA MUNICIPALITE AUX CONSEILS D'ECOLE 2019/2020

SERVICE	ECOLE	Conseils	DEMANDE	REPOSE
Restauration	Elem. G. Rousset	N°1	<p>Le sujet de la restauration questionne un grand nombre de parents, notamment concernant des problèmes de qualité et de quantité ; des contrôles de la cantine sont-ils effectués par la Mairie ? Si oui par quel moyen ? Nous demandons qu'une réunion soit organisée entre les parents d'élèves, Elior et la Mairie pour trouver des solutions aux différents problèmes. (Alpec)</p> <p>Les parents remontent des problèmes récurrents depuis l'an dernier (lés notamment à la quantité insuffisante, à la température des plats et au temps donné aux enfants pour manger (en particulier les plus grands au dernier service). Un groupe de travail inter-écoles et constitués de parents membres des différentes associations de parents d'élèves ou indépendants a été créé pour faire remonter les constats et des propositions auprès de la Mairie et d'Elior. (FCPE)</p>	<p>Une réunion Elior a eu lieu en Mai dernier à laquelle les parents d'élèves ont été conviés pour échanges et discussions autour de la restauration scolaire.</p> <p>Une invitation a également été faite auprès des fédérations de parents d'élèves pour la commission menu du mois de Juin.</p> <p>Les quantités mises à disposition des enfants respectent la réglementation et les préconisations du GEMRCN.</p> <p>Les températures des plats servis aux enfants sont enregistrés quotidiennement et au cours des services. Elles respectent les exigences réglementaires (3°C pour les plats froids et 63°C pour les plats chauds)</p> <p>Les grammages sont respectés suivant les normes GEMRCN et en fin de repas les enfants peuvent être rasservis s'ils le désirent.</p> <p>Le temps imparti aux enfants pour déjeuner est très souple, en général ils gèrent leur temps eux-même et dès qu'ils ont fini de déjeuner partent pour faire des activités.</p> <p>Les parents d'élèves seront invités à la prochaine commission menu du mois de décembre prochain.</p>
Périscolaire	Elem. G. Rousset	N°1	<p>Quels sont les effectifs en termes d'enfants et d'animateurs pour les 3 périodes d'accueil, ainsi que le mercredi ?</p> <p>Un trombinoscope des animateurs peut-il être affiché comme l'an dernier avec les créneaux et niveaux sur lesquels ils interviennent ?</p> <p>Quels sont les activités proposées ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?</p> <p>Plus particulièrement pour le mercredi : un parent remonte le fait que des sorties ont été annulées depuis le début d'année (piscine pour les GS puis pour les CE2 semaine suivante) sans qu'une raison claire ait été donnée (potentiellement problème de car).</p> <p>Serait-il possible d'avoir un recensement des activités prévues mais non réalisées ?</p> <p>L'un des bénéfices attendus du retour de la semaine de 4 jours est de faire vivre aux enfants des journées d'activités plus intéressantes que lorsque les équipes ne disposaient que d'un après-midi.</p> <p>Comment l'équipe d'animateurs met-elle à profit ces journées complètes ?</p> <p>Quelles actions sont mises en place pour pallier à l'agressivité dans les jeux de la cour ?</p> <p>Les équipes périscolaires sont-elles formées aux premiers secours ou est-ce prévu ?</p>	<p>La Directrice du Centre sera présente lors de ce conseil afin de pouvoir répondre à toutes ces questions.</p>
Entretien	Elem. G. Rousset	N°1	<p>Des parents remontent le fait qu'il peut manquer de savon ou de papier toilette à certains moments... Est-il possible d'améliorer leur renouvellement pour éviter aux enfants de se retrouver dans des situations un peu compliquées à gérer et contenir les prochaines épidémies de gastro ?</p>	<p>Les agents font une vérification 3 à 4 fois par jour dans les toilettes et procèdent automatiquement au réapprovisionnement si besoin, car les enfants ont toujours tendance à jouer, gâcher, le papier toilette.</p> <p>Les agents seront amenés à être encore plus vigilants durant l'hiver et un affichage sera positionné afin de rappeler les bonnes pratiques.</p>

Scolaire	Elem. G.Rousset	N°1	<p>L'agent de sécurité présent sur le groupe scolaire n'a ni le support de la Police municipale ni les moyens de gérer les entrées et sorties de véhicules sur l'école. Il se fait menacer et insulter quotidiennement et la tension permanente qu'exercent les parents "indélicats" nuit à la bonne exécution de sa mission et à sa santé. Nous demandons la présence de la P.M. habilitée à dresser des PV sur les heures d'entrées et de sorties de l'école pour permettre à l'agent de sécurité de se concentrer sur sa mission.</p>	<p>Tous les agents gèrent un point école. La police municipale assure une présence effective dans la limite de ses moyens. Elle doit assurer une forte amplitude horaire et suppléer régulièrement la police nationale, dont le commissariat couvre un vaste zone de compétence. Huit ASYP sont quotidiennement affectés à la sécurité des groupes scolaires. La Police Municipale est au courant des faits récurrents d'incivilités devant ce groupe et de ce fait ils essayent au mieux de leur possibilité de mettre en place des mesures particulières. La problématique étant que le problème se pose sur beaucoup d'autres groupes scolaires.</p> <p>La situation va de nouveau être étudiée par la P.M. pour ce groupe scolaire.</p>
----------	-----------------	-----	--	---

Liste d'émargement – Conseil d'Ecole du 7 novembre 2019

	Nom	Prénom	Qualité	Signature
1	BROSSE	Laurent	Maire	
2	COLLET	Gilles	Inspecteur de l'Education Nationale	
3	REBREYEND	Marie-Claude	Ajointe au Maire	
4	DOLAIN	Olivier	Directeur de l'école	
5	TALBA	Mariam	Professeure des Ecoles	
6	CHADELAT	Katia	Professeure des Ecoles	
7	CHARDON	Pauline	Professeure des Ecoles	
8	VIAIN	Pascaline	Professeure des Ecoles	
9	MARCHET	Lucie	Professeure des Ecoles	
10	PLAGNOL	Noémie	Professeure des Ecoles	
11	BIGOT	Céline	Professeure des Ecoles	
12	TESSIER	Myriam	Professeure des Ecoles	
13	PASI	Aurélie	Professeure des Ecoles	
14	BAILLON	Cindy	Professeure des Ecoles	
15	LOLLIER	Arnaud	Professeur des Ecoles	
16	ALLAIRE	Mégane	Professeure des Ecoles	
17	FRICAUDET	Claire	Professeure des Ecoles	
18	PINSON	Jessica	Professeure des Ecoles	
19	POISSON	Pauline	Coordinatrice ULIS	
20	KULTON	Nathalie	Psychologue Education Nationale	
21	LAZREGUE	Rabia	Directrice du Centre de loisirs	
22	TALDIR	Sophie	Tête de liste ALPEC	
23	ADAM	Hélène	Tête de liste FCPE	
24	OLRY	Eric	Parent élu ALPEC	
25	WAVREILLE	Franck	Parent élu ALPEC	
26	SOULIER	Emilie	Parent élu FCPE	
27	OBLIN	Anna	Parent élu FCPE	
28	BARRET	Adèle	Parent élu FCPE	
29	LAFITTE	Jessica	Parent élu FCPE	
30	MANEN	Chloé	Parent élu FCPE	
31	THIERRY	Emilie	Parent élu FCPE	
32	JACTEL	Virginie	Parent élu FCPE	
33	MASSELIN	Stéphanie	Parent élu FCPE	
34	DELHOUM	Angélique	Parent élu FCPE	
35	AMOSSE	Rosène	Parent élu FCPE	

PRIGENT
PEDEGERT

Arnaud
Christelle

DDEN
ADR



CARPENTIER
RENOULT
AMOSSE

JEROME
MARIOU
Présente

Parent élu suppléant AIPEC ~~_____~~
FCPE ~~_____~~
FOPE ~~AMOSSE~~